



Paris, le 3 décembre 2025

6ème réunion du GT Assurance qualité et Formation continue

3 décembre 2025

Présents

Pour l'administration :

- Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC
- Tristan RIQUELME, Adjoint à la Sous-directrice ERPC
- Frédéric GILLODES, Chef du Bureau de la Qualité et Modernisation des examens - BQM
- Richard HUA, Expert technique et métier - BQM
- Nathalie MARTIN N'DIAYE, Cheffe du BRF
- Laurent DAVOINE, Adjoint à la Cheffe de bureau BRF
- Julie SEVILLA, Chargée de la mission de l'animation de la politique éducative - BRF

Pour le SANEER & SR :

- Olivier MACHELE, Responsable Section Encadrement
- Maxime BOURGEOIS, SN

Autre OS :
Snica-Fo

Une délégation du SANEER & SR a été reçue par la Sous-directrice ERPC le 3 décembre 2025.

Mme BACHELIER nous informe que cette réunion portera essentiellement sur le projet de refonte de l'arrêté du 20 février 2017 modifié précisant les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuel et quinquennal des examinateurs du permis de conduire.

Un document de travail a été rédigé et sera présenté prochainement à la nouvelle DISR, Madame Estelle BALIT.

Mme BACHELIER propose de nous faire une présentation de ce document de travail. Celui-ci nous est remis en séance.

En amont, le SANEER & SR indique à la Sous-directrice de la réception d'un courriel, destiné aux DPCSR, indiquant les modules qui seront intégrés au plan de formation continue 2026. Le SANEER & SR regrette que ce courriel n'ait pas été transmis à notre organisation syndicale en même temps que les DPCSR en charge des BER.

Mme BACHELIER indique que notre demande est légitime et que ce dernier nous sera envoyé.

Le Snica-Fo profite de notre intervention pour réitérer sa demande d'évincer les IPCSR formateurs du cœur de la formation continue pour la confier aux DPCSR. De plus, il s'oppose à une formation sur la fraude documentaire au prétexte que « les IPCSR n'ont pas le temps de s'occuper de la fraude avec des examens de 32 minutes et des tâches additionnelles déjà en trop grand nombre ».

L'intitulé de cette formation étant la détection et la gestion de la fraude documentaire, le SANEER & SR s'interroge sur leur position. Cette formation est largement demandée par les IPCSR sur le terrain.

Mme MARTIN N'DIAYE précise que les formations mentionnées dans le courriel ont été établies afin de refléter au mieux les observations faites et de renforcer certains modules, dans l'objectif de se conformer à la Directive Européenne. Elle indique qu'un nouvel échange avec les organisations syndicales est prévu en 2026 pour ajuster le contenu des formations en fonction des remontées qu'elles pourront fournir.

Mme SEVILLA ajoute que le BRF s'est appuyé sur les travaux des groupes de travail ainsi que sur les recensements effectués auprès des bureaux éducation routière lors du bilan formation 2024 et perspectives 2025. Ces éléments ont permis d'élaborer un catalogue de formations au plus près des besoins des BER. Le même exercice sera renouvelé début 2026 afin d'enrichir le catalogue 2027. Par ailleurs, le BRF prépare une feuille de route, comme indiqué dans le courriel adressé aux BER, visant notamment à renforcer le volume de formation pratique. Les appels à candidatures pour les formations organisées en 2026 préciseront clairement le temps consacré à la théorie et à la pratique, conformément aux exigences de la Directive.

Le SANEER & SR revient sur sa proposition de faire appel aux centres de formation spécialisés pour la formation continue à la conduite de motocyclettes en indiquant l'existence d'un troisième centre situé à La Rochelle (le centre de formation motocycliste de l'Ecole Nationale des Brigades des Douanes). Ce centre permettrait une meilleure couverture territoriale et limiterait les déplacements des IPCSR vers les centres de Fontainebleau et de Sens et augmenterait le nombre de stages disponibles.

Le SANEER & SR interpelle ensuite la Sous-directrice sur le fait que certaines DDT(M) considèrent les IPCSR formateurs à l'INSERR comme des Formateurs Internes Occasionnels et ainsi réduisent leur mise à disposition à 1 ou 2 semaines par an.

Mme MARTIN N'DIAYE nous indique que la DRH a été sollicitée sur ce point et que la position de l'administration nous sera communiquée rapidement.

Pour le SANEER & SR il est primordial de maintenir une disponibilité importante des IPCSR formateurs qui sont un maillon essentiel des formations initiales et continues.

Après cet aparté sur la formation continue, M. GILLODES effectue une lecture du document de travail avec en parallèle l'arrêté existant.

Un focus est réalisé sur le fait que l'audit qualité ne constitue pas une procédure disciplinaire, mais que celui-ci s'inscrit plus dans une démarche pédagogique et professionnelle d'accompagnement, de formation et de maintien des qualifications professionnelles.

Le SANEER & SR, ayant eu une communication de ce document sur table, indique à la Sous-directrice que nous enverrons une contribution ultérieure avec nos remarques sur ce projet.

En parallèle, nos homologues réitèrent leur demande pour que les formations obligatoires soient sanctionnées par une évaluation notée qui viendrait nourrir le dossier des IPCSR et compléter les résultats des audits. Les audits actuels, selon eux, ne couvrent que partiellement les points des compétences exigées d'un examinateur mentionnés dans l'annexe IV la Directive Européenne 2006/126/CE et plus particulièrement le point 1.6.

Les sujets ayant été épuisés, Madame BACHELIER clôture la réunion en nous indiquant que deux réunions seront programmées début 2026, la première début janvier portant sur la grille d'audit et la seconde portant sur la formation continue début février.

Rédacteurs :

Olivier MACHELE,
Maxime BOURGEOIS.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

